

Déclaration d'urgence climatique ¹

CONSIDÉRANT l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre (GES) découlant de l'activité humaine (industries, transports, commerce, institutions, résidences, agriculture, perte d'espace vert), qui a conduit à la hausse de la température moyenne planétaire déréglant de façon sans précédent le climat mondial à une vitesse élevée ;

CONSIDÉRANT que tous les indicateurs scientifiques montrent que nous sommes en crise climatique et que nous nous dirigeons à court terme vers une catastrophe appelée « bouleversement climatique abrupt et irréversible » qui menace la civilisation et la vie ;

CONSIDÉRANT que les effets du réchauffement climatique ne sont pas linéaires, mais plutôt exponentiels et que plusieurs points de bascule (déjà trois fortement touchés : couvert de glace de l'Arctique et de l'ouest de l'Antarctique et les coraux océaniques) une fois dépassés vont créer une accélération et un emballement du réchauffement du climat et de ses effets dévastateurs ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU) qualifie le changement climatique de catalyseur de menaces à la paix et à la sécurité ;

CONSIDÉRANT que le statu quo n'est pas une option, car, au rythme actuel, ce serait un accroissement de la température terrestre de 4 °C ou 5 °C. Le monde tel qu'on le connaît deviendrait plus hostile, entraînant un grave recul de l'espérance de vie, un effondrement de la qualité de vie et des impacts négatifs sur la santé et le bien-être des populations. Pire, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prédit une hausse majeure des prix des aliments, des conflits et des vagues de réfugiés climatiques avec toutes les conséquences que cela implique ;

CONSIDÉRANT que les engagements en lien avec l'Accord de Paris conduisent à une augmentation de 2,7 °C, loin de la cible initiale de 1,5 °C. En plus, plusieurs pays, dont le Canada, sont en porte-à-faux avec leurs engagements puisque leurs actions maximisent un accroissement de la température au-delà de 2,7 °C ;

CONSIDÉRANT que les premiers responsables de l'augmentation des gaz à effet de serre provenant de l'activité humaine sont liés à l'industrie des combustibles fossiles ;

CONSIDÉRANT l'importance cruciale d'une action robuste et radicale des États pour lutter contre le réchauffement climatique et agir pour l'abolition des combustibles fossiles de façon urgente ;

¹ Inspirée de la Déclaration Universelle de l'Urgence Climatique (DUC) et du plan de la DUC de GMob (GroupMobilisation)

CONSIDÉRANT l'absence de résultat et de volonté des États qui amplifient le problème par leur inaction et qui participent même volontairement à intensifier la crise climatique, en approuvant des projets qui augmentent les GES ;

CONSIDÉRANT l'influence majeure des grands lobbys pollueurs sur de trop nombreux dirigeants politiques ;

CONSIDÉRANT qu'il est indispensable de montrer notre volonté politique sans faille d'agir sur tous les fronts afin de se donner les moyens de contrer un effondrement économique, une crise de la santé publique, une pénurie alimentaire mondiale, un anéantissement de la biodiversité et des crises de sécurité nationale et internationale d'ampleur sans précédent ;

CONSIDÉRANT que la République du Québec possède de l'énergie verte en abondance, une grande expertise ainsi qu'un bassin de solutions naturelles extraordinaires et qu'il est donc de son devoir de donner l'exemple sur son territoire et d'aider d'autres pays à diminuer leur GES ;

La République du Québec déclare l'état d'urgence climatique.

Cela implique que :

L'État, en fonction de son potentiel extraordinaire d'énergie verte et d'expertise en plus de la richesse naturelle de son territoire, se donne comme objectif d'atteindre zéro émission nette au Québec (excluant toute forme d'achat de crédit carbone et de report dans le temps) d'ici 2030.

L'État aura la responsabilité d'appliquer toutes les solutions connues afin de réduire de toute urgence nos émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, tous les plans de transformation sociale, économique et énergétique reconnus par la communauté scientifique doivent être mis en marche immédiatement en utilisant toutes les ressources techniques, sociales et financières afin de sortir les énergies fossiles de notre économie.

L'État exploitera tous ses pouvoirs réglementaires, financiers, communicationnels et l'utilisation de décrets pour mettre en place tant des mesures volontaires que des mesures contraignantes pour les entreprises.

L'État se dégage de toute obligation de compenser les grands pollueurs et émetteurs de gaz à effet de serre qui se sentiraient lésés par les mesures contraignantes de réduction des GES qu'ils soient québécois ou étrangers nonobstant toutes ententes internationales.

L'État aura également la responsabilité de mettre en place toutes les solutions naturelles possibles sur son territoire. Pour se faire, il pourra invalider tout permis ou contrat qui entraverait son action, et ce, sans obligation de compensation.

L'État pourra ordonner la construction de tout ouvrage ou la mise en place d'installations à des fins de mitigation des catastrophes naturelles, et ce, sans obligation de compensation des entreprises pour l'utilisation des terrains.

L'État pourra requérir l'aide de tout ministère, organisme, université, scientifique ou même entreprise en mesure de contribuer à l'effort climatique.

L'État pourra faire les dépenses, conclure des ententes ainsi que mettre fin à tout contrat qu'il juge nécessaire pour l'atteinte de son objectif de zéro émission, et ce, sans obligation de compensation nonobstant toute entente internationale.

L'État exigera une déclaration obligatoire des GES de la part des entreprises et la rendra publique. Il pourra envoyer des inspecteurs et enquêteurs pour valider l'information reçue.

L'État pourra privilégier la production et la consommation locale ainsi que des chaînes d'approvisionnement les plus courtes possible. Il se permet l'utilisation de moyens contraignants pour réussir nonobstant toute entente internationale.

L'État aura la responsabilité de mettre en place un immense programme de formation et de réalignement de la main-d'œuvre.

L'État aura la responsabilité de maximiser l'autonomie alimentaire nonobstant toute entente internationale.

L'État réorientera le financement de la recherche vers des projets visant à réduire nos GES tant dans les universités que dans les centres de recherches nonobstant les ententes existantes.